FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

DEMANDE DE BOURSE FORMATION

Processus dématérialisé 2023-2024

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr
N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62

BOURSE FORMATION

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE 3
2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ 3
3. CALENDRER DES DATES BUTOIRS 4
4. MODALITÉS DE FINANCEMENT 5
5. REALISER UNE DEMANDE DE BOURSE FAFA FORMATION 7
6. CONTACTS ET LIENS 12

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'objectif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) Formation est de développer les compétences de l'ensemble des acteurs du football. Pour ce faire, la Fédération souhaite les accompagner en cofinançant la formation des éducateurs, des dirigeants bénévoles ainsi que des permanents de clubs.

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les formations concernées par la bourse formation sont les suivantes :

- Formations d'éducateurs dispensées par les ligues et l'IFF à destination des licenciés des clubs amateurs (Diplômes Fédéraux, BMF, BEF, DESJEPS, Formation Continue et certificats de spécialité)
  Le BEFF et le BEPF ne sont pas éligibles.

Pour en savoir plus sur ces formations, se rendre sur le site maformation.fff.fr.

Afin de pouvoir présenter une demande de cofinancement, le porteur de projet doit être :
- Soit un licencié de la FFF
- Soit un club amateur affilié à la FFF
  Les clubs souhaitant effectuer une demande devront justifier d'une démarche de labellisation en cours (création d'un autodiagnostic au minimum).

Un seul dossier peut être présenté par formation.

La demande doit être formulée pour une action de formation qui aura lieu au cours de la même saison. Aucune demande pour une action organisée lors d'une saison précédente ne pourra être étudiée.

Pour certains profils de stagiaire, l'aide est accordée sous réserve que le demandeur ait sollicité en parallèle le financement d'une partie du coût de la formation auprès d'un organisme extérieur (Pôle Emploi pour les demandeurs d'emplois, OPCO pour les salariés des clubs (ex : AFDAS), …)
La mobilisation du **Compte Personnel de Formation (CPF)** est préconisée lorsque c'est possible.

Pour les formations continues d'éducateurs de Niveau 6, les stagiaires devront faire parvenir leur dossier avant le début de leur formation. Tout dossier arrivant au-delà de cette date ne sera pas étudié.

ATTENTION : Les clubs à statut professionnel ainsi que les licenciés de ces clubs, ne sont pas éligibles à la bourse formation du FAFA.

3. CALENDRER DES DATES BUTOIRS

Actions de formation	Dates butoirs
Diplômes fédéraux	**30 jours après l'entrée en formation** (entrée en formation au plus tard le 30 mars 2024)
BMF et BEF	**31 octobre 2023**
DESJEPS, BEF SHN, BMF Futsal	**31 octobre 2023**
CEPPF, CEGB, CFP, CEAD, CEFF	**31 octobre 2023**
Formation Continue de Niveau 6	**10 jours avant le début de la formation**
BMF & BEF Outre-Mer	**31 décembre 2023 – si formation sur saison sportive 31 mars 2024 – si formation année civile**
VAE Partie 2	**15 février 2024**
Justificatifs frais annexes	**15 juillet 2024**

4. MODALITÉS DE FINANCEMENT

➢ CALCUL DU MONTANT DE L'AIDE

L'objectif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) Formation est de développer les compétences de l'ensemble des acteurs du football. Pour ce faire, la Fédération souhaite les accompagner en cofinançant la formation des éducateurs, des dirigeants bénévoles ainsi que des permanents de clubs.

La base de calcul de l'aide est le reste à charge du porteur de projet après financements extérieurs (cf. paragraphe plan de financement projeté).

À titre indicatif, l'aide attribuée ne pourra jamais couvrir la totalité du coût de la formation.

Pour information, le calcul de l'aide au titre des frais d'hébergement, de restauration et de déplacement se fera selon le barème suivant :

Formations	Hébergement/Restauration (plafond journalier)*	Déplacements
Instituts Régionaux de Formation - IR2F	Pension complète : 40€/jour Demi-pension : 12€/jour	**0,2€** X **nbr de trajets** X **Km A/R**
Institut de Formation du Football - IFF (Clairefontaine)	Pension complète : 80€/jour Demi-pension : 12€/jour	**0,2€** X **nbr de trajets** X **Km A/R**

En aucun cas cela signifie qu'une aide systématique sera attribuée au porteur de projet. Cela signifie qu'au-delà des plafonds journaliers le delta ne sera pas pris en compte lors du calcul de la subvention. Il n'est, par conséquent, pas possible d'obtenir 40€ ou 12€ par jour pour les formations IR2F ainsi que 80€ ou 12€ par jour pour les formations IFF.

➢ MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE L'AIDE

La FFF a mis en place la subrogation de paiement. Ainsi, l'aide obtenue au titre des frais pédagogiques est directement versée à l'organisme de formation.

Si le montant de l'aide est plus important que les frais pédagogiques, le solde sera versé au bénéficiaire sur son compte bancaire sous réserve de la production des justificatifs de réalisation de l'action de formation (RIB, factures acquittées, autres justificatifs de frais).

En cas d'arrêt par le stagiaire de la formation sans raisons valables, l'aide ne sera pas versée. Le candidat ou le club devra alors payer l'ensemble du projet de formation. Si la formation est arrêtée pour des raisons professionnelles ou médicales, l'aide sera versée au prorata.

Si au-delà du 15 juillet 2024, le bénéficiaire n'a envoyé aucun justificatif, l'aide sera annulée.

Toute demande de bourse doit obligatoirement être effectuée via le logiciel FAFA.
Le porteur du projet constitue son dossier en ligne (en remplissant les champs prévus à cet effet) et le valide pour transmission à son organisme de formation qui après avoir donné un avis, transmettra celui-ci à la Commission Fédérale de Formation, chargée d'examiner la demande.

Cette dernière étudie alors le dossier et soumet sa proposition au Bureau Exécutif de la LFA, chargé d'entériner la décision.

EN CAS DE DOSSIER NON RECEVABLE, une notification motivée de rejet définitif est adressée au porteur du projet, avec copie à l'organisme de formation concerné.

EN CAS DE DOSSIER RECEVABLE, une notification est adressée au bénéficiaire, avec copie à l'organisme de formation concerné.

➢ Pièces justificatives à préparer pour le remplissage du dossier FAFA en ligne :

- Document justifiant le statut professionnel du stagiaire (contrat de travail, bulletin de salaire, certificat de scolarité, justificatif Pôle Emploi).
- Devis des Frais Pédagogiques ou contrat/convention de formation
- Devis de l'Hébergement/Restauration (sauf pour un stagiaire séjournant au CNF de Clairefontaine)
- Copie des éventuelles demandes de co-financement externes et leurs réponses (OPCO, Pôle Emploi, etc.)

5. REALISER UNE DEMANDE DE BOURSE FAFA FORMATION

➢ Page FAFA Formation

Se rendre sur la page « Le Fonds d'Aide au Football Amateur » du site « maformation » pour découvrir le fonctionnement de la Bourse Formation.

LIEN FAFA FORMATION

➢ Accès à la demande FAFA dématérialisé en fonction du porteur de projet. Le porteur de projet est l'entité qui finance la formation (le club ou le stagiaire)

- Cliquer sur le bouton qui vous convient, en fonction du porteur de projet :

« Demande de Bourse FAFA Porteur de projet stagiaire »

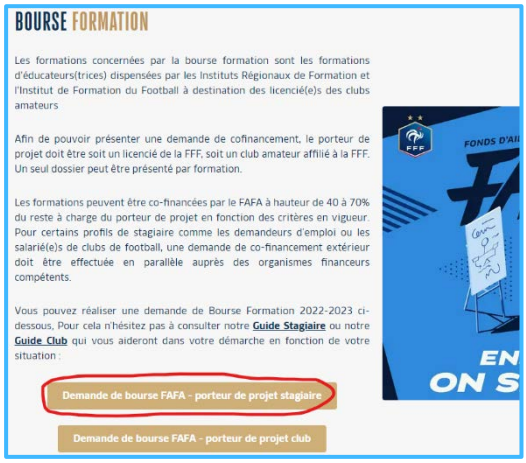

Ou

« Demande de Bourse FAFA Porteur de projet club »

➢ **Connexion via le compte FFF pour un porteur de projet licencié ou Footclub pour un porteur de projet club.**

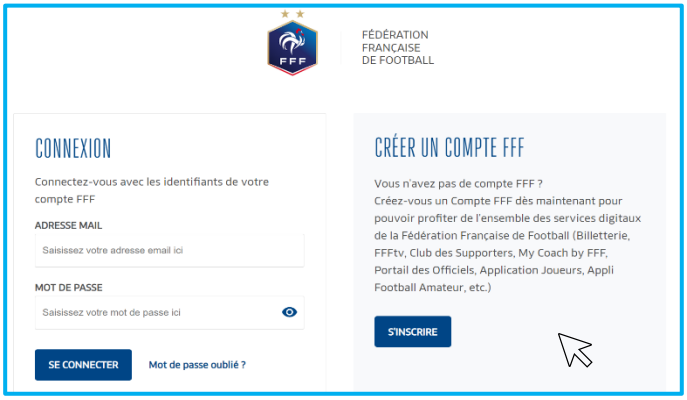

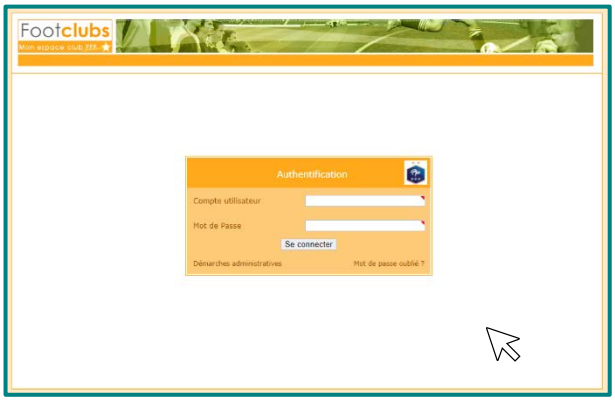

➢ **Sélectionner la saison 2023-2024 :**

Cliquer sur la loupe en haut à gauche pour afficher le menu déroulant et **sélectionner la saison 2023-2024.**

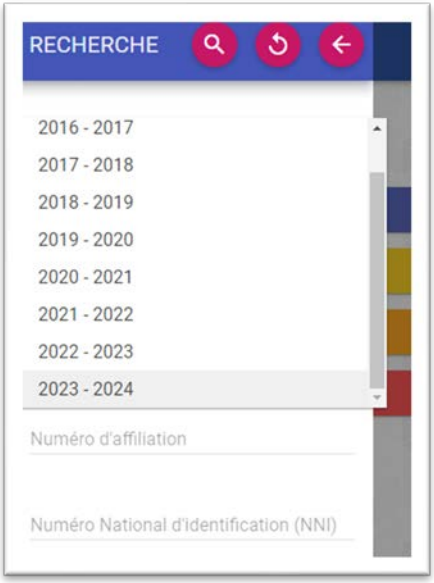

➢ **Créer un nouveau dossier en cliquant sur le bouton "+" en haut à droite**

➢ **Points de vigilance au remplissage du dossier**

Remplir toutes les informations demandées sur la page en joignant tous les documents obligatoires.
Pour certains profils de stagiaire, l'aide est accordée sous réserve que le demandeur ait sollicité en parallèle le financement d'une partie du coût de la formation auprès d'un organisme extérieur (Pôle Emploi pour les demandeurs d'emplois, OPCO pour les salariés des clubs, …)
Sans ces documents, votre dossier ne pourra pas être validé.

1. Remplissage de tous les champs puis cliquer sur « Continuer » en bas à droite

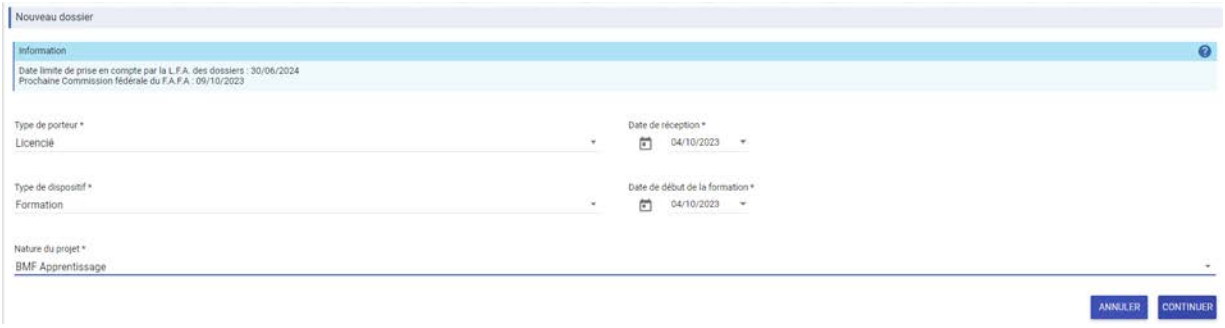

2. Organisme de formation :
Cocher « IFF » ou « IR2F/Ligue » et sélectionner votre Organisme de Formation dans le menu déroulant à droite.

3. Indiquer la date de fin de formation

4. Remplir tous les champs (« Nombre de jours de formation », « libellé » de votre Organisme de Formation.

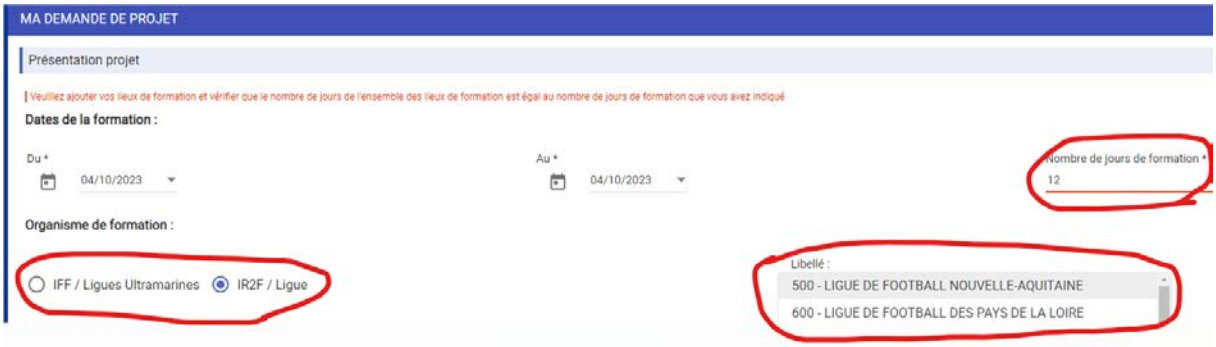

- *Lieux de la formation :*

Indiquer le ou les lieux de formation (ajouter des lieux en cliquant sur le bouton « + » à gauche. La somme du nombre de jours par lieu (si plusieurs lieux de formation) doit correspondre au nombre de jours total en formation.

- *Frais pédagogiques :*

Ne pas compter les éventuels coûts de renforcement qui sont à indiquer dans « *Coût du renforcement* »

- *Coût des frais d'hébergement/restauration*

Indiquer **un nombre entier** (sans virgule).

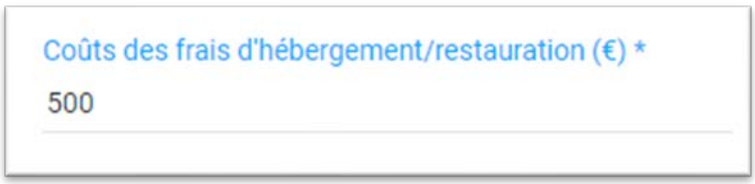

- *Déplacements :*

N°	Ville	Code postal	Nombre de trajets	Kilomètres Domicile - Lieu de Formation	Coût (€)	Supprimer
1	Paris	75015	10	56	224	

Indiquer les informations concernant vos déplacements en formation (une ligne par lieu de formation).
Kilomètres Domicile – Lieu de Formation : Nombre de km aller entre le domicile et le lieu de formation.

- *Numéro de personne (dans contact) :*

Indiquer le numéro de licence du référent au sein du club. Les autres champs se remplissent automatiquement après avoir renseigné le « numéro de personne ».

- *Pièces jointes*

Veiller à transmettre les pièces obligatoires.
La mention « obligatoire » apparait sur les pièces que vous devez transmettre en cliquant sur le bouton :

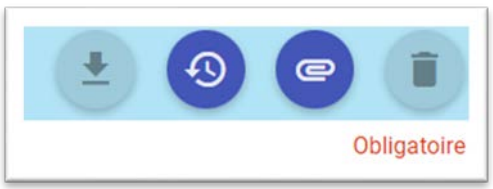

- *Enregistrement et envoi du dossier*

Après avoir coché les cases concernant l'accord de subrogation et les mentions légales, cliquez sur « ENREGISTRER », puis « VALIDER » en bas de la page pour transmettre le dossier à votre organisme de formation.
Le bouton "ENREGISTRER" vous permet de conserver votre dossier et les informations remplies pour le terminer plus tard.

- *Message d'erreur*

Si le message d'erreur suivant s'affiche lors de l'enregistrement du dossier, veuillez vérifier que vous avez rempli tous les champs et joint tous les documents obligatoires.

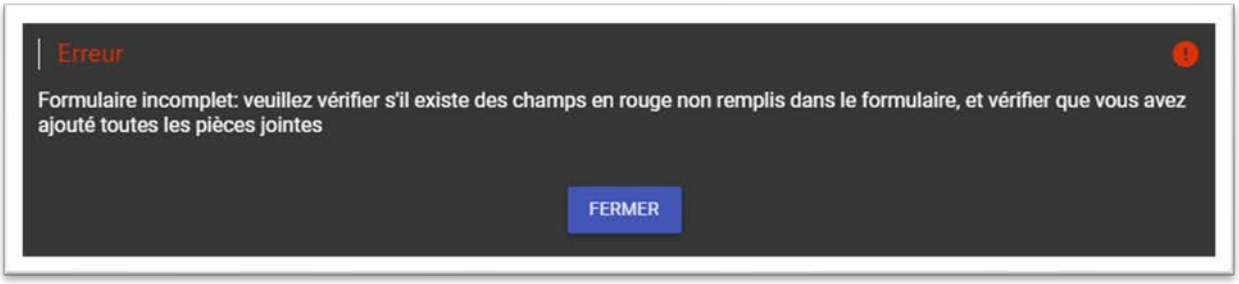

6. CONTACTS ET LIENS

Jordann ROULLIER
01 44 31 73 31 – jroullier@fff.fr

Site internet FFF : www.fff.fr
Site internet maformation : www.maformation.fff.fr

LIEN FOOTCLUB
(Demande club)

LIEN COMPTE FFF
(Demande licencié)